

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION



COMMUNE DE SAINT-ANDRÉ

EXTRAIT DU
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 2 JUILLET 2025

DCM250702_021

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE DE SAINT-ANDRE AU SEIN DU COLLEGE PUBLIC A VOIX DELIBERATIVE DU GROUPEMENT D'ACTION LOCALE POUR L'EMPLOI (GALE - FOR EST)

Le Maire de Saint André certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte principale de la mairie le : 4 juillet 2025

Que la convocation a été faite le 26 juin 2025

Le nombre de membre en exercice étant de 45 :

Présents :	34
Représentés :	3
Absents :	8
Total des votes :	37

Le Maire



Joé BÉDIER

L'an deux mille vingt cinq, le deux juillet le conseil municipal de SAINT-ANDRE s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Joé BÉDIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur BÉDIER Joé, Monsieur PEQUIN Jean-Marc, Monsieur RAMASSAMY Laurent, Monsieur CONSTANT Jean-Paul, Madame SOUPOU Alexa, Monsieur RAMIN Jean Yannick, Monsieur PAPAYA Laurent, Monsieur NAZE Gilles, Madame MANGAR RAZEBASSIA Jimmye, Monsieur GOURAMA Jean-Pierre, Monsieur GRONDIN Jimmy, Madame VIRAPIN KICHENIN Marie Linda, Madame SABABADY Marie Josette, Madame GRONDIN Migline, Madame CERVEAUX Adélaïde, Monsieur MAZEAU Michel, Monsieur MOUTAMA RAMAYE Alain, Monsieur PERRIER Charles, Monsieur PARVEDY Georges, Madame LARIVIERE Marie, Monsieur SOUBAYA PAJANIANDY Mickaël, Madame BALBINE Valérie Larissa, Madame POINY-TOPLAN Stéphanie, Madame PERMACAONDIN Isabelle, Madame BENOIT Sabrina, Madame PERIANIN-CARPIN Audrey, Monsieur VIRAPOULLE Jean-Marie, Madame CHANE-TO Marie Lise, Madame PAYET BEN HAMIDA Viviane, Monsieur FENELON Jean Claude, Monsieur SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, Madame LATCHOUMY Rosange, Monsieur BARBE Ludovic, Monsieur SINAMA Sydney

ETAIENT REPRESENTES :

Madame PAYET Catherine Anne, Madame RAMIN Odile, Monsieur SOUPRAMANIEN Stéphane

ETAIENT ABSENTS :

Madame CEVAMY Primilla, Monsieur ASSICANON Jean Thierry, Madame ALAMELE Maryse Brigitte, Monsieur MAILLOT Serge René, Monsieur SAÏD Moussa, Madame PRAUD Elodie, Madame DIJOUX Sabrina, Madame NAUD CARPANIN Marie Hélène

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Audrey PERIANIN-CARPIN a été désignée et a accepté de remplir cette fonction.

LE QUORUM ÉTANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DÉLIBÉRER

**DCM250702_021 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE
ANDRE AU SEIN DU COLLEGE PUBLIC A VOIX DELIBERATIVE DU GROUPEMENT
D'ACTION LOCALE POUR L'EMPLOI (GALE – FOR EST)**

- *Vu le Code Général des collectivités territoriales,*

I. CONTEXTE

Le GALE FOR Est (Fédérer - Orienter - Révéler les Hauts de l'Est) est un des Groupes d'Action Locale (GAL) de La Réunion chargé de la mise en œuvre du programme européen LEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural – FEADER).

Il intervient dans les Hauts de plusieurs communes, dont Saint-André, pour soutenir des projets de développement local portés par des acteurs publics et privés.

Missions principales du GALE FOR Est :

- Sélection, évaluation et accompagnement des projets locaux éligibles (publics/privés)
- Élaboration de la stratégie locale de développement via des fiches-actions thématiques
- Animation du territoire (ateliers, communication, mobilisation)
- Gestion des subventions LEADER (jusqu'à 53 % des dépenses éligibles)
- Développement de coopérations interterritoriales et européennes

Zones d'intervention :

Les Hauts des communes de Salazie, Plaine-des-Palmistes, Sainte-Rose, Saint-André, Bras-Panon et Saint-Benoît.

Gouvernance :

La Ville de Saint-André est membre de droit du collège public à voix délibérative du GALE.

II. DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT TITULAIRE ET UN REPRÉSENTANT SUPPLÉANT

Le Maire siège de droit au sein de ce collège, et il convient de désigner conformément aux statuts :

- un représentant titulaire suppléant
- un représentant suppléant,

Un agent administratif peut accompagner les représentants à titre d'appui technique, sans voix délibérative.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité de

27 pour

10 abstentions

VIRAPOULLE Jean-Marie, CHANE-TO Marie Lise, RAMIN Odile, PAYET BEN HAMIDA Viviane, FENELON Jean Claude, SOUPRAMANIEN Stéphane, SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, LATCHOUMY Rosange, BARBE Ludovic, SINAMA Sydney

Article 1 :

- Désigner les représentants de la Ville de Saint-André au sein du collège public à voix délibérative du GALE FOR Est comme suit :

- **M. le Maire de Saint-André** – Représentant titulaire principal ;
- **Mme Adélaïde CERVEAUX** – Représentante titulaire suppléante ;
- **Mme Alexa SOUPOU** – Représentante suppléante.

Article 2 :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant de signer les documents concernant cette affaire.

Conformément à la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville dans un délai de huit jours suivant le conseil.

Pour extrait conforme

Saint-André le - 8 JUIL. 2025

Le Maire


Joé BEDIER

Envoyé en préfecture le 08/07/2025

Reçu en préfecture le 08/07/2025

Publié le



ID : 974-219740099-20250708-DCM250702_021-DE